

## Aide-mémoire abrégé— Table de responsabilité de paiement

MediPatient, MediVisit, MediRad, Stat-Urgence ► Les codes 04-05-07 et 11 sont désormais inactifs.

Code	Description	Cas d'utilisation
01	MSSS sans accident	◊ Résident du Québec consultant pour une raison médicale. • Grippe, appendicite, infection urinaire, otite, etc.
02	MSSS avec accident	◊ Résident du Québec consultant pour un accident. <u>Exclut les accidents de travail.</u> • Chute à domicile, coupure, entorse, etc. • Accident de la route survenu en dehors des heures de travail. • IVAC (indemnisation victimes d'actes criminels).
03	CNESST *	◊ Événement en lien avec le travail (inclus les accidents de travail d'employeurs canadiens). • Dépression et harcèlement au travail. • Maladie professionnelle. • Accident ou blessure survenu sur le lieu du travail avec un outil ou un appareil.
06	Anciens combattants (MAAC) *	◊ Anciens combattants, retraités de l'armée.
08	Fédéral *	◊ Demandeur d'asile et réfugié politique. ◊ Forces armées canadiennes.
09	Non-résident hors Québec *	◊ Usager résidant dans une province canadienne autre que le Québec.
10	Non-assuré RAMQ invalide *	◊ Usager dont la carte RAMQ est échue ou non renouvelée.
12	Non couvert résident Québec *	◊ Chirurgie purement esthétique, lentilles intraoculaires de plus haut de gamme, etc.
13	Non-résident hors Canada *	◊ Touriste international, étudiant étranger, travailleur étranger, etc.

\* L'établissement perçoit un revenu lorsque les responsabilités de paiement sont correctement appliquées dans les systèmes d'information.

### Vous avez des questions?

Contactez le service des comptes à recevoir au 1 844 725-3619 ou par courriel : [comptesarecevoir.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:comptesarecevoir.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca)

Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance, de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation et Direction des ressources financières.  
CISSS du Bas-Saint-Laurent. Octobre 2025.



## Aide-mémoire abrégé— Table de responsabilité de paiement

MediPatient, MediVisit, MediRad, Stat-Urgence ► Les codes 04-05-07 et 11 sont désormais inactifs.

Code	Description	Cas d'utilisation
01	MSSS sans accident	◊ Résident du Québec consultant pour une raison médicale. • Grippe, appendicite, infection urinaire, otite, etc.
02	MSSS avec accident	◊ Résident du Québec consultant pour un accident. <u>Exclut les accidents de travail.</u> • Chute à domicile, coupure, entorse, etc. • Accident de la route survenu en dehors des heures de travail. • IVAC (indemnisation victimes d'actes criminels).
03	CNESST *	◊ Événement en lien avec le travail (inclus les accidents de travail assurés dans d'autres provinces ou pays). • Dépression et harcèlement au travail. • Maladie professionnelle. • Accident ou blessure survenu sur le lieu du travail avec un outil ou un appareil.
06	Anciens combattants (MAAC) *	◊ Anciens combattants, retraités de l'armée.
08	Fédéral *	◊ Demandeur d'asile et réfugié politique. ◊ Forces armées canadiennes.
09	Non-résident hors Québec *	◊ Usager résidant dans une province canadienne autre que le Québec.
10	Non-assuré RAMQ invalide *	◊ Usager dont la carte RAMQ est échue ou non renouvelée.
12	Non couvert Résident Québec *	◊ Chirurgie purement esthétique, lentilles intraoculaires de plus haut de gamme, etc.
13	Non-résident hors Canada *	◊ Touriste international, étudiant étranger, travailleur étranger, etc.

\* L'établissement perçoit un revenu lorsque les responsabilités de paiement sont correctement appliquées dans les systèmes d'information.

### Vous avez des questions?

Contactez le service des comptes à recevoir au 1 844 725-3619 ou par courriel : [comptesarecevoir.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:comptesarecevoir.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca)

Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance, de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation et Direction des ressources financières.  
CISSS du Bas-Saint-Laurent. Octobre 2025.